

Communiqué de presse

Les Départements ne mourront pas en silence !

La Présidente du groupe majoritaire de gauche de l'ADF, Marie-Françoise PEROL-DUMONT, tient à exprimer au nom de son groupe toute sa solidarité avec Claude Bartolone (Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis) dans sa décision de présenter un budget en déséquilibre en raison de l'étranglement financier dont il est victime aujourd'hui.

Le cas de la Seine-Saint-Denis est loin d'être isolé, il est même en passe de devenir la règle. Alors que les budgets pour l'année 2010 viennent tout juste d'être votés, la situation des finances départementales est extrêmement préoccupante. Selon des données officielles, près d'une trentaine de Conseils généraux se trouvent dès aujourd'hui dans le « rouge ». D'ici deux ans, tous les départements français seront touchés et nombre d'entre eux ne pourront plus équilibrer leur budget.

La principale raison de cette situation dramatique réside dans le transfert massif des charges de l'Etat vers les Conseils généraux. Selon l'ADF, pour la seule année 2008, près de 4 milliards d'euros n'ont pas été versés aux départements par l'Etat au titre du financement des allocations nationales de solidarité (APA, RSA, PCH). Ces prestations universelles concernent chaque année des millions de nos concitoyens, souvent dans le besoin. Nous ne pouvons accepter qu'ils payent aujourd'hui au prix fort à travers leurs impôts locaux ces choix gouvernementaux injustes.

Aussi, se joignant à la démarche entreprise par sept départements (Côtes-d'Armor, Haute-Loire, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Saône-et-Loire, Territoire-de-Belfort, Val-de-Marne), les 58 Présidents de Conseils généraux du groupe majoritaire de gauche de l'ADF n'hésiteront pas à saisir le juge constitutionnel pour défendre le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales aujourd'hui bafoué.

Le groupe majoritaire de gauche de l'ADF demande donc à l'Etat d'admettre la réalité des difficultés rencontrées actuellement par les Conseils généraux et d'accepter la recherche d'un consensus autour de solutions permettant de pérenniser durablement les finances départementales.

Contact :

Clément PRUNIERES

Conseiller du groupe majoritaire de l'ADF

Tél : 01.45.49.60.33 – Mail : clement.prunieres@departement.org

A propos de l'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est l'instance de représentation des Conseils généraux auprès des pouvoirs publics. Elle est présidée par Claudy Lebreton, Président (PS) du Conseil général des Côtes-d'Armor.

L'ADF fonctionne à partir de deux groupes politiques. Les 58 présidents de gauche, forment le groupe majoritaire. Celui-ci est présidé par Marie-Françoise Pérol-Dumont, Présidente (PS) du Conseil général de Haute-Vienne.